

PROCES-VERBAL N° 8
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 17 DECEMBRE 2018 A 20H00

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Favre ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mme Isabelle ROULIN et M. Philippe FAVRE

Est absent : M. Steve PAQUIER

32 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 7 du 29 octobre 2018
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Budget 2019 – préavis municipal no 03-2018
7. Propositions individuelles
8. Divers

3. Adoption du procès-verbal no 7 du 29 octobre 2018

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Il est accepté à l'unanimité par un levé de main.

4. Communications du bureau

Le Président remercie les membres pour leur engagement et les encourage à poser des questions afin de susciter le débat.

5. Communications municipales

M. Dominique Dafflon prend la parole :

- il excuse les absences de Mme Sandrine Favre et M. Jean-Marc Favre, municipaux ;
- il s'engage à présenter la proposition de règlement concernant les primes de départ de la Municipalité lors du prochain Conseil communal.

Mme Vilma Pirello poursuit :

- la Municipalité a mandaté trois bureaux d'architecture pour réhabiliter le collège. Etant donné qu'il se situe en zone d'utilité publique, il est envisagé de le transformer pour accueillir l'administration communale. Les bâtiments du Talent seraient loués pour des locaux commerciaux ou appartements, sans trop de rénovations. Les avant-projets seront en mains de la Municipalité en février 2019.

Une discussion s'engage et il en ressort une certaine incompréhension sur le déplacement des locaux administratifs et des frais qui en découleront ainsi que sur l'obligation de fermer les classes et l'impossibilité de les réaffecter à notre guise. La question du bilan des réserves à bâtir est débattue ainsi que le délai et la nécessité de réviser le Plan général d'affectation (PGA) lors de laquelle la modification de la zone pourrait être envisagée. Les conseillers sont, par contre, d'accord de ne pas laisser les locaux sans occupation trop longtemps.

M. Victor Favre ajoute :

- les charges relatives au terrain et bâtiment du football ont considérablement diminuées en passant de Fr. 66'000.— en 2017 à Fr. 33'000.— en 2018 suite à la dénonciation du contrat avec l'entreprise de nettoyage et une réorganisation des tâches effectuées dorénavant par des habitants du village.

6. Budget 2019 – préavis municipal no 03-2018

a) Le rapport de la commission des finances est lu par M. Jean-Michel Favre.

La commission constate que les postes péréquation – écoles – accueil pré et parascolaire – social sont en constante augmentation. La marge de manœuvre étant toutefois très limitée. Elle s'interroge sur la réalisation de « taconnage » des routes à hauteur de Fr. 40'000.— et se demande s'il ne serait pas plus judicieux de réaliser des travaux plus conséquents tous les deux ou trois ans. Elle approuve l'augmentation du budget pour les manifestations. Pour terminer, elle note que la commune dispose d'un cashflow suffisant pour palier à l'excédent de charges prévu en 2019.

b) Discussion

M. Dafflon précise que l'augmentation de la facture sociale est due notamment aux subventions accordées par le Canton pour les assurances maladie. En 2020, la charge pour l'école se montera à Fr. 900'000.— pour la commune. Le problème est que les conseils intercommunaux votent des crédits sans considération des coûts réels pour les communes. Concernant la rénovation des routes à titre de « dépenses thématiques », il souligne la nécessité de cash-flow. Il déplore le report des charges du Canton aux communes en donnant l'exemple des négociations avec le personnel de la petite enfance ; selon les dernières informations les minimas pourraient être pris en charge par les communes. Il estime anormal que malgré une gestion raisonnable, les communes ne peuvent plus investir.

M. Pierre-Alain Dévaud regrette la diminution prévue par l'ASIRE pour la participation financière aux camps et craint qu'à l'avenir les activités soient réduites.

M. Dafflon explique qu'il n'y a pas de loi précise et que nous sommes dans une période transitoire. L'ASIRE suit la directive du Canton.

Par des exemples, M. Bertrand Favre fait le constat que beaucoup de promesses ont été dites concernant la rénovation des routes et chemins mais que rien n'a été entrepris.

M. Victor Favre répond que de gros chantiers se terminent au chemin des Adoux et qu'il n'est pas souhaitable de le rénover avant.

Questions & remarques sur les postes du budget 2019 :

- 21.400.1 Les comptes 2017 comportent une rentrée extraordinaire due à un arriéré d'impôts.
46 Le poste doit être équilibré après amortissement.
61 Les charges devraient se monter à 2 points d'impôt, fixé à Fr. 23'000.—, le montant budgété est environ Fr. 73'000.— soit Fr. 27'000.— de plus.

c) Décision

Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 03/2018 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal décide avec 1 abstention et 31 voix pour :

- D'accepter le budget 2019 tel que présenté par la Municipalité.

7. Propositions individuelles

Néant.

8. Divers

M. André Favre présente l'AIAE :

L'Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs a adopté ses premiers statuts le 5 mars 1971.

Treize communes sont membres, soit Bottens, Corcelles-sur-Chavornay, Echallens, Fey, Goumoëns, Montilliez, Oppens, Oulens-sous-Echallens, Pailly, Penthéraz, St-Barthélemy, Villars-le-Terroir et Vuarrens.

Son but est d'assurer l'alimentation en eau potable et en défense incendie les communes membres en mettant en place des infrastructures telles que conduites, pompes et réservoirs.

L'exécutif (Codir) est composé de 5 membres issus des Municipalités, dont M. Victor Favre (vice-président).

Le législatif est représenté par un municipal de chaque commune et de membres des Conseils généraux et communaux de chaque commune dont leur nombre dépend de la consommation annuelle. Pour St-Barthélemy, il s'agit de MM. Jean-Marc Favre, André Favre et Serge Martin.

Le législatif délibère au minimum deux fois par année pour adopter les comptes et le budget. Ce dernier se monte à Fr. 1'412'000.— et la vente d'eau à 1'400'000 m³.

En 2018, l'AIAE s'est énormément fournie auprès de Lausanne qui pompe dans le lac et achemine l'eau après traitement, vers le réservoir de Morrens puis celui de St-Barthélemy. Le défi pour le futur est de trouver d'avantage de ressources en eau. Des réflexions sont en cours. M. André Favre est à disposition pour tous renseignements complémentaires.

M. Pierre-Alain Dévaud remercie pour les explications et estime utile que le Conseil connaisse les associations dont la commune fait partie.

M. Dafflon précise que les séances des associations intercommunales sont publiques. Les ordres du jour et les décisions prises sont affichés au pilier public. Ces dernières peuvent faire l'objet d'un référendum à la demande d'une seule commune.

Le budget communal pourrait ne pas être accepté par le Conseil communal si une rubrique ne devait pas être validée.

Après avoir remercié l'assemblée et exprimer des bons vœux à tous pour 2019, le Président lève la séance à 21h20.

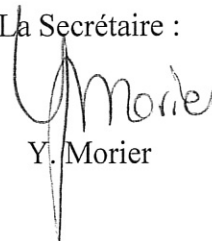
Le Président :



A. Favre



La Secrétaire :



Y. Morier